



Ville de Châteauneuf-sur-Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 16
Suffrages exprimés : 22

Délibération N° 2024-01
Conseil Municipal du 31 Janvier 2024

DATE DE CONVOCATION : 25 JANVIER 2024

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - K. GAI - B. LAFAYE - M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - S. BROUILLET - W. BOURGÉAU - H. ROSARIO - S. RAYNAUD - C. RAFIN - J. MARTINEAU - P. MAURY

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MIGNON donne pouvoir à B. LAFAYE - T. DEGRANDE donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - P. FRÉON donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - M.A. CHEVALIER donne pouvoir à C. RAFIN - K. PERROIS donne pouvoir à K. GAI - E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à S. RAYNAUD

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : G. MIGNON - T. DEGRANDE - P. FREON - M.A. CHEVALIER - K. PERROIS - A. DUBRUN - F. GUIRAO - E. PILLARD-CLEMENTEL - S. DELIMOGE - P. BERTON - S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Séverine BROUILLET

Dissolution du budget annexe : Lotissement Les Hauts de Bichat

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n° 2017-19 du 7 mars 2017 relative à la création d'un budget annexe de lotissement nommé « Les Hauts de Bichat »,

CONSIDÉRANT que toutes les opérations afférentes à ce lotissement sont définitivement closes, notamment :

- La totalité des terrains a été vendue,
- La valeur de la superficie relative à la voirie a été transférée sur le budget principal de la commune sur l'exercice 2023 pour un montant total de 143 905,30 €,
- Le transfert de l'excédent du budget annexe « Les Hauts de Bichat », a également été réalisé en 2023 sur le budget principal de la commune pour un montant de 137 310,09 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **PAR 22 VOIX POUR** :

- De dissoudre le budget annexe « Les Hauts de Bichat » à la date du 31 janvier 2024,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE